

3.6. Justification des choix retenus pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural urbain et paysager

La préservation du patrimoine bâti :
(voir document graphique n° 3 du PLU)

En distinguant, d'une part, les bâtiments à conserver ou à restaurer et, d'autre part, les ensembles homogènes et en application de l'article L 123-1-7, l'objectif poursuivi consiste à protéger, mettre en valeur ou requalifier les éléments de patrimoine historique, en distinguant :

- **Catégorie A : les bâtiments à conserver ou à restaurer :**

- le principe général est l'interdiction de leur démolition. Toutefois, à titre exceptionnel, la démolition pourra être autorisée si l'état de l'immeuble et la qualité du projet le justifient.
- les transformations seront autorisées dans l'optique, soit de restituer des dispositions architecturales originelles du bâtiment, lorsqu'elles sont connues, soit de recomposer les façades et les volumes à condition que les transformations prennent en compte le style architectural dominant de l'immeuble.

- **Catégorie B : les ensembles homogènes :**

- les bâtiments devront faire l'objet d'un soin particulier pour maintenir le caractère architectural et urbain des lieux. Il pourra être exigé la conservation ou la restitution d'éléments remarquables.
- l'implantation et l'architecture des constructions neuves devront privilégier les effets de continuité du point de vue des gabarits, des séquences urbaines, des rythmes horizontaux et verticaux.

Liste des éléments du patrimoine bâti concerné (catégorie A)

Destination d'origine	Usage actuel
1 Ancien relais de poste	Discothèque le Tango
2 Corps de ferme Collot+ bâtiments annexes (dont chapelle)	Propriété Collot
3 Maison Elie Blanchet	Maison des sports
4 Mur d'enceinte de la résidence du château	
5 Lavoir 1930	
6 Ensemble Mur (dont pierre d'angle) + Croix	Propriété Reynier
7 Maison + parc/bassin	Propriété Villard
8 VieillePorte	Carrosserie Davat
9 Maison des Templiers (XIII e) + pigeonnier + source et fontaine	Locaux de la SARL Colas
10 Ferme + kiosque + pigeonnier (Milieu XVIII e)	Propriété Lambry
11 Ferme Giroud + Porche d'entrée	Propriété de la Ville
12 Eglise St Jacques + Cure+ Parvis (dont Croix)	Eglise et cure
13 Propriété vigneron	
14 Première mairie-école acquise en 1873	Salle André Martin+Restaurant + maison Jacquet
15 Château Saint Jacques < 1534 +bâtiments et constructions attachées, dont terrasse	Propriété privée
16 Mairie-école (1947)	Mairie
17 Dépôt de vin	Café de la résistance
18 - Moulins de Villancourt	SIM Jean Wiener
19Café Bellevue, puis école	Annexe Mairie
20 Usine hydraulique EDF	
21 Ferme	Musée Géo Charles+ réserve
22 Mur maison Rosset	
23 – Front bâti 53-55-57 Cours Jean Jaurès	
24 Bâti < 1842	Fanfare Tournadre
25 – Ferme	Propriété Perrin
26 – Usine de la Viscose	Musée de la Viscose

Patrimoine concerné : (catégorie B)

Destination d'origine	Usage actuel
27 Cité Viscose	Habitat social